**Engagement de confidentialité des candidats**

***(A remplir et à signer obligatoirement par le candidat)***



Engagement de confidentialité du candidat à la lettre de consultation : « Prêt et utilisation d’actimètres (dispositif médical) dans le cadre de l’étude SO-TOP portant sur la maladie de Parkinson »

Définition des informations confidentielles

Les informations confidentielles sont définies comme toute information de quelque nature (y inclus la méthodologie, le protocole de l’étude, la documentation, les informations ou le savoir-faire), sous quelque forme que ce soit (y inclus sous forme orale (lors de réunions ou d’entretien) écrite, magnétique ou électronique), sur tout support dont l'AP-HP est propriétaire ou titulaire, et qui est communiquée au titulaire, ou obtenue de toute autre façon par ce dernier dans le cadre de ses relations avec le promoteur et l’acheteur.

Engagement

Je soussigné **(*préciser : nom, prénom, fonction, société)***

m’engage à respecter la confidentialité des informations, documents ou éléments auxquels j’ai accès mais également à prendre toutes les mesures nécessaires afin d’éviter la diffusion de ces derniers, ceci pour une durée indéterminée, sauf autorisation explicite de l’AP-HP.

Plus particulièrement, je m’engage :

1. à n’utiliser les renseignements que dans le cadre de l’accomplissement et la réalisation des prestations prévues dans le marché ;

2. à ne révéler aucun renseignement concernant ces données confidentielles dont j’aurais pris ou aurais connaissance à moins d’y être dûment autorisé par l’AP-HP ;

3. à identifier auprès de l’AP-HP les personnes qui aurait accès à ces informations dans le cadre de la réalisation des prestations ;

4. à n’intégrer ces renseignements que dans les seuls livrables nécessaires à la réalisation de l’étude ;

5. à protéger l’accès à l’information confidentielle que je détiens ou à laquelle j’ai accès ;

6. à informer mes potentiels sous-traitants des obligations de confidentialité qui s’impose à eux dans le cadre de l’exécution du marché ;

7. à informer sans délai le promoteur de toute situation ou irrégularité qui pourrait compromettre de quelque façon que ce soit, la sécurité, l’intégrité ou la confidentialité des informations sus-nommées.

8. à procéder, selon la demande du promoteur, à la destruction ou à la restitution de tous fichiers manuels ou informatisés stockant informations saisies, à l’échéance de l’étude, ou préalablement sur ordre du promoteur et sous réserve des obligations réglementaires en matière de recherche clinique.

Date :

Nom – Prénom :

Signature d'une personne habilitée pour engager l'entreprise et Tampon :